# CONTRE LE TERRORISME D'ÉTAT
# ORGANISONS-NOUS !

## Soirée de soutien aux inculpés de l'antiterrorisme et contre la répression des mouvements sociaux




Projection-débat sur l'affaire de Tarnac et l'état d'exception

Lectures de textes et témoignagnes : venez partager un texte avec nous ou relater des exemples de répression ou d'impunité de la part des forces de l'ordre

Organisation de co-voiturage pour la manifestation du 31 janvier à Paris (15h00, RER luxembourg) en soutien aux inculpés

Organisation d'ateliers de partage de savoirs et de lectures pour continuer à penser et à agir

Table de presse

**le 29/01 à 20h30 au CCL**

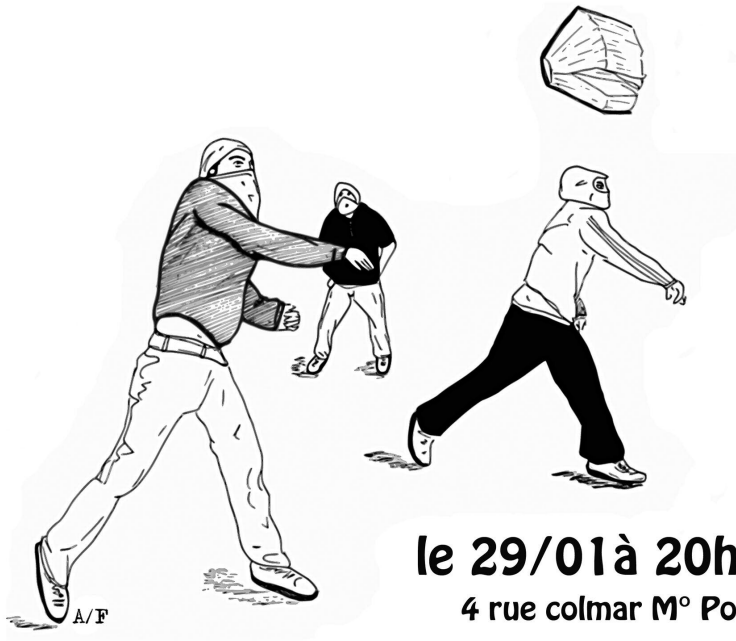
4 rue colmar M° Porte des postes

**ENTRÉE LIBRE**

---


# CONTRE LE TERRORISME D'ÉTAT
# ORGANISONS-NOUS !

## Soirée de soutien aux inculpés de l'antiterrorisme et contre la répression des mouvements sociaux



Projection-débat sur l'affaire de Tarnac et l'état d'exception

Lectures de textes et témoignagnes : venez partager un texte avec nous ou relater des exemples de répression ou d'impunité de la part des forces de l'ordre

Organisation de co-voiturage pour la manifestation du 31 janvier à Paris (15h00, RER luxembourg) en soutien aux inculpés

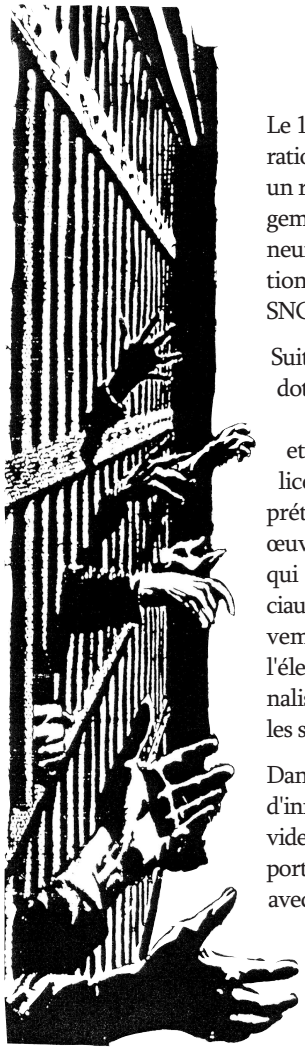
Organisation d'ateliers de partage de savoirs et de lectures pour continuer à penser et à agir

Table de presse

**le 29/01 à 20h30 au CCL**

4 rue colmar M° Porte des postes

**ENTRÉE LIBRE**



# T'ARNAC, L'ETAT D'EXCEPTION !

Le 11 novembre 2008, à l'aube, l'État français déclenche l'opération Taïga, 150 policiers anti-terroriste et un hélicoptère font un raid sur le village de Tarnac (Corrèze). Cette opération, largement médiatisée, a conduit à l'arrestation et l'inculpation de neuf personnes grâce à la législation anti-terroriste. Des opérations policières en lien avec le sabotage des caténaires de la SNCF sont également menées à Paris, Rouen et Limoges.

Suite au 11 septembre 2001, plusieurs pays européens se sont dotés, à l'instar des États-Unis, d'un arsenal juridique d'exception en plus de nouveaux matériels de contre-insurrection et de nouvelles coopérations entre les différents services (police, renseignement). Ces mesures visent à lutter contre une prétendue «menace terroriste ». Progressivement mises en œuvre, elles sont devenues un outil de la politique sécuritaire qui sévit de plus en plus sur l'ensemble des mouvements sociaux: mouvements lycéens, émeutes de Novembre 2005, mouvement anti-CPE, émeutes de Villiers-le-Bel, actions lors de l'élection présidentielle, grèves ouvrières, sans oublier la criminalisation des sans-papiers et immigré-es et de ceux/celles qui les soutiennent...

Dans l'opération Taïga, comme dans d'autres, la présomption d'innocence est bafouée. Des coupables sont fabriqué-es avec du vide. Des profils psychologiques et politiques sont établis à l'emporte pièce, la liberté d'expression est condamnée. En réalité, avec ces dispositions arbitraires, le Pouvoir ne fait que renforcer sa politique de terreur, celle qu'il cherche à exercer contre tout ce qui lui déplaît.

Régime d'exception, pouvoir d'exception, injustices devenues la règle. Ceux et celles de Tarnac sont inculpé-es pour « associations de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste » . Ce qui est plus que vague : qu'est-ce au juste une « association » ? Quant au qualificatif de « terroriste », la définition en vigueur est si large qu'elle peut s'appliquer très vite : posséder tel ou tel texte ou horaire de trains, aller à telle ou telle manifestation ou vivre de manière collective suffit à tomber sous le coup de cette législation d'exception.

Si huit inculpé-es ont été libérés et mis en liberté surveillée, l'un d'entre eux est encore en détention. C'est aussi le cas de six autres personnes arrêtées en janvier 2008 et incarcérées depuis plusieurs mois sous le coup d'une instruction anti-terroriste. Et ce pour avoir transporté des fumigènes artisanaux, du chlorate ou encore des plans de prison. Elles sont également soupçonnées d'avoir tenté d'incendier un véhicule de police. Ils ou elles risquent tous et toutes des peines de prison.

**Il est plus que temps de réagir non seulement en soutenant tous les inculpé-es jusqu'à leur mise hors de cause définitive, mais aussi en ne laissant plus quiconque se faire arrêter ou emprisonner pour des motifs arbitraires.**

**Nous exigeons la libération des personnes encore incarcérées, l'abandon des poursuites relevant de dispositions anti-terroristes et l'abandon de toutes les lois sécuritaires qui criminalisent nos luttes sociales et toute vie alternative.**

**Nous appelons à se retrouver le 29 janvier au Centre Culturel libertaire non seulement pour dénoncer les répressions d'Etat mais aussi pour s'organiser et continuer à lutter. .**

**POLICE PARTOUT JUSTICE NULLE PART !**




T'ARNAC, L'ETAT D'EXCEPTION !

Le 11 novembre 2008, à l'aube, l'État français déclenche l'opération Taïga, 150 policiers anti-terroriste et un hélicoptère font un raid sur le village de Tarnac (Corrèze). Cette opération, largement médiatisée, a conduit à l'arrestation et l'inculpation de neuf personnes grâce à la législation anti-terroriste. Des opérations policières en lien avec le sabotage des caténaires de la SNCF sont également menées à Paris, Rouen et Limoges.

Suite au 11 septembre 2001, plusieurs pays européens se sont dotés, à l'instar des États-Unis, d'un arsenal juridique d'exception en plus de nouveaux matériels de contre-insurrection et de nouvelles coopérations entre les différents services (police, renseignement). Ces mesures visent à lutter contre une prétendue «menace terroriste ». Progressivement mises en œuvre, elles sont devenues un outil de la politique sécuritaire qui sévit de plus en plus sur l'ensemble des mouvements sociaux: mouvements lycéens, émeutes de Novembre 2005, mouvement anti-CPE, émeutes de Villiers-le-Bel, actions lors de l'élection présidentielle, grèves ouvrières, sans oublier la criminalisation des sans-papiers et immigré-es et de ceux/celles qui les soutiennent...

Dans l'opération Taïga, comme dans d'autres, la présomption d'innocence est bafouée. Des coupables sont fabriqué-es avec du vide. Des profils psychologiques et politiques sont établis à l'emporte pièce, la liberté d'expression est condamnée. En réalité, avec ces dispositions arbitraires, le Pouvoir ne fait que renforcer sa politique de terreur, celle qu'il cherche à exercer contre tout ce qui lui déplaît.

Régime d'exception, pouvoir d'exception, injustices devenues la règle. Ceux et celles de Tarnac sont inculpé-es pour « associations de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste » . Ce qui est plus que vague : qu'est-ce au juste une « association » ? Quant au qualificatif de « terroriste », la définition en vigueur est si large qu'elle peut s'appliquer très vite : posséder tel ou tel texte ou horaire de trains, aller à telle ou telle manifestation ou vivre de manière collective suffit à tomber sous le coup de cette législation d'exception.

Si huit inculpé-es ont été libérés et mis en liberté surveillée, l'un d'entre eux est encore en détention. C'est aussi le cas de six autres personnes arrêtées en janvier 2008 et incarcérées depuis plusieurs mois sous le coup d'une instruction anti-terroriste. Et ce pour avoir transporté des fumigènes artisanaux, du chlorate ou encore des plans de prison. Elles sont également soupçonnées d'avoir tenté d'incendier un véhicule de police. Ils ou elles risquent tous et toutes des peines de prison.

**Il est plus que temps de réagir non seulement en soutenant tous les inculpé-es jusqu'à leur mise hors de cause définitive, mais aussi en ne laissant plus quiconque se faire arrêter ou emprisonner pour des motifs arbitraires.**

**Nous exigeons la libération des personnes encore incarcérées, l'abandon des poursuites relevant de dispositions anti-terroristes et l'abandon de toutes les lois sécuritaires qui criminalisent nos luttes sociales et toute vie alternative.**

**Nous appelons à se retrouver le 29 janvier au Centre Culturel libertaire non seulement pour dénoncer les répressions d'Etat mais aussi pour s'organiser et continuer à lutter. .**

**POLICE PARTOUT JUSTICE NULLE PART !**